

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST AUBIN DES BOIS
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE NOGENT SUR EURE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MESLAY LE GRENET
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE FRESNAY LE GILMERT
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE FONTENAY SUR EURE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE DANGERS
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BRICONVILLE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAILLEAU L'EVEQUE
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AMILLY
 MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST GEORGES SUR EURE
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE CINTRAY

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METROPOLE

Prélèvement	00122859	Commune	FONTENAY-SUR-EURE
Unité de gestion	0141 CHARTRES METROPOLE	Prélevé le :	jeudi 23 mai 2024 à 09h22
Installation	TTP 000471 LE MOULIN DE GUERVILLIERS	par :	FOT
Point de surveillance	P 0000000545 STATION DE POMPAGE	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Analyses laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : PFAS

Code SISE de l'analyse : 00128807

Référence laboratoire : LSE2405-30958

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0,123	µg/L			0,10		
------------------------	--------------	------	--	--	------	--	--

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	1,875	µg/L					
------------------------	-------	------	--	--	--	--	--

SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)

Acide perfluorobutanoïque	<0,001	µg/L					
Acide perfluorodécane sulfonique	<0,001	µg/L					
Acide perfluoro-décanoïque	<0,001	µg/L					
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,001	µg/L					
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	<0,001	µg/L					
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	µg/L					
Acide perfluoroheptanoïque	<0,001	µg/L					
Acide perfluorohexanoïque	<0,002	µg/L					
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	µg/L					
Acide perfluoro-nonanoïque	<0,001	µg/L					
Acide perfluoro-octanoïque	0,0013	µg/L					
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,001	µg/L					
Acide perfluoropentanoïque	<0,001	µg/L					
Acide perfluoro tridécane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	µg/L					
Acide perfluoro tridécanoïque (PFTrDA)	<0,001	µg/L					
Acide perfluoro undécane sulfonique (PFUnDS)	<0,002	µg/L					
Acide perfluoro undécanoïque (PFUnA)	<0,001	µg/L					
Acide sulfonique de perfluorooctane	0,0031	µg/L					
Perfluorobutane sulfonate	<0,001	µg/L					
Perfluorohexane sulfonate	0,0027	µg/L					
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	0,0071	µg/L			0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00122859)

Eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil SA (R417888) et de la valeur indicative de 0,9 µg/L pour le chlorothalonil 471811. Ces non-conformités n'entraînent pas de restriction de consommation de l'eau d'après l'expertise de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES). Un suivi renforcé est mis en place. Cette situation nécessite de mettre en œuvre un plan d'actions afin de rétablir la qualité de l'eau.

Chartres, le 28 août 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE